

2MJ CONCEPT
Société par actions simplifiée à associé
unique
au capital de 1000 euros

Siège social : LOTISSEMENT LE VERGER - VILLA N°6 -
LIEU DIT AGNATELLU
20243 PRUNELLI DI FIUMORBU

842 113 557 RCS BASTIA

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2024

Le 25 octobre 2024, à 17 heures

Au siège social

Monsieur Jérôme LAPARRE demeurant LOTISSEMENT LE VERGER - VILLA N°6 - LIEU DIT AGNATELLU, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU.

Associé unique et seul Président de la Société 2MJ CONCEPT,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce ;
- En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations ;
- La délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision – Dissolution de la société

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président associé unique, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2024, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, **décide de ne pas procéder à la dissolution de la Société à compter de ce jour.**

Deuxième décision – Nomination du liquidateur

Compte tenu du rejet de la première décision et de la décision de ne pas dissoudre la société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, l'associé unique constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible à l'associé unique.

Troisième décision – Délégation de pouvoirs en vue des formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur JEROME LAPARRE

Président

DocuSigned by:

29537A043BE4461...